



Botschaft
der Bundesrepublik Deutschland
Santo Domingo

Edificio EQUINOX , piso 6, Ave. Núñez de Cáceres No. 11,
entre Ave. Sarasota y Ave. Rómulo Betancourt, Bella Vista,
Santo Domingo D.N.
Tel.: +1809 542-8950, Visastelle: +1809 542 8964
E-mail: visa@santo.diplo.de

ÉTUDES / COURS DE LANGUE / AU-PAIR

Avant de se présenter au consulat de Saint-Domingue pour une demande de visa, il est impératif de prendre un rendez-vous sur le site de l'ambassade d'Allemagne à Santo Domingo au www.santo-domingo.diplo.de

Pour toutes questions relatives aux demandes de visa et aux documents à soumettre, prière de contacter l'Ambassade au 809 542 8964 dans les horaires indiqués sur notre site web. Pour des raisons de confidentialité, les informations en rapport avec les demandes déjà soumises, ne pourront être délivrées qu'au requérant lui-même et non au téléphone. L'Ambassade n'accepte pas des appels visant à s'enquérir de l'état d'avancement des dossiers en cours. Pareille initiative va ralentir le processus de traitement du dossier.

Pour toutes demandes de visa, les documents mentionnés, ci-après, sont à soumettre lors de l'entrevue personnelle :

- Deux formulaires de demande dûment remplis et signés (à télécharger sur le site ou à réclamer au guichet de l'Ambassade) accompagnés d'une photo biométrique (fond clair);
- Passeport (durée de validité d'au moins 6 mois) et une copie de la page du passeport qui contient la photo;
- Original et deux copies de la carte d'identité.
- Original et deux copies de l'extrait de l'acte de naissance traduit en allemand. Ledit extrait doit être au préalable légalisé par les autorités compétentes.

- ,Lettre de motivation en allemand précisant le but du séjour d'études / de cours de langue / d'Au Pair prévu en Allemagne tout en relatant le parcours scolaire et professionnel ainsi que les projets futurs et les attentes du séjour en Allemagne.
- Certificat d'études secondaires, preuves de connaissances allemandes déjà existantes et des prestations d'études préalables, reconnaissance des diplômes de fin d'études, certificat de travail, etc...
- Original et deux copies de la lettre d'acceptation à une université / à un institut linguistique **ou**
- Original et deux copies du contrat comme Au-Pair
- Pour les études et/ou les cours linguistiques :
 - x Une preuve de financement sous forme de compte bloqué
 - x Une déclaration de prise en charge conformément à l'article 66 – 68 sur le permis de séjour d'une personne résidant en Allemagne
 - x Une preuve sur les fonds propres (par exemple sous forme de relevés bancaire et attestation de travail des parents)

La déclaration de prise en charge doit toujours être accompagnée d'une lettre d'invitation signée précisant la raison de la prise en charge des coûts et présenté une copie du passeport de la personne.

- Dans le cas des mineurs : La déclaration de consentement du Représentant légal doit être déposée personnellement à l'Ambassade munie d'une pièce d'identité valide.

Les frais de visa s'élèvent à 75 euros et sont à payer en espèces (seulement en pesos) selon le taux de change en cours. Si la demande est rejetée, ces frais ne seront PAS remboursés.

L'Ambassade transmet via l'Office fédéral d'Administration la demande au Service public local compétent pour l'émission du permis de séjour en Allemagne . Aussitôt que l'avis, conformément à l'article 31 relatif au séjour des étrangers (en allemand Aufenthaltverordnung), sera émis (le processus prend environ 6-8 semaines), l'Ambassade décidera de l'octroi du visa.